



**Séance ordinaire
11 septembre 2013**

À la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 11 septembre 2013 à 19 h 30 et à laquelle séance sont présents :

Étaient présentes et présents :

M. Jocelyn Blondin, président
M. Jean-Pierre Reid, vice-président
Mme Silvia Barkany
Mme Hélène Bélisle
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
Mme Mylène Deneault
M. Alain Gauthier
M. Michel Gervais (20 h 25)
M. Dominique Kenney
M. Serge Lafortune
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
Mme Marie-Andrée Lépine
Mme Francine Lorange
M. Jean Malette
M. André Maurice
Mme Francine Poitras

Étaient absentes et absent :

Mme Sylvie Joannis
Mme Johanne Légaré
M. Jacques Lemay
Mme Marthe Nault

Étaient également présentes et présents :

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général
M. Marcel Lalonde, directeur général adjoint
M. Pierre Ménard, secrétaire général et directeur du Service des communications
M. Éric Bernatchez, directeur
M. Jean-Éric Lacroix, directeur, Service des ressources humaines
M. Simon Leclair, directeur, Service de l'organisation scolaire et du transport
M. Rémi Lupien, directeur, Service des ressources financières
M. Luc Pechat, directeur, Service des ressources matérielles
Mme Nadine Peterson, directrice, Service des ressources éducatives
M. Alexandre Marion, directeur du Centre d'éducation aux adultes des Portages-de-l'Outaouais
Mme Jocelyne Bertrand, coordonnatrice au Service des communications
M. René Bastien, directeur de l'École secondaire de l'Île
M. Guy Bélanger, directeur de l'École des Trois-Portages

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir vérifié le quorum, le président procède ensuite à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.C.-13-14-001 Monsieur Jean-Pierre Brind'Amour propose d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout

- 9.1 Publicité reçue à la maison
- 9.2 Prochain Conseil
- 9.3 Pré-rentrée

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

C.C.-13-14-002 Monsieur Serge Lafortune propose de dispenser le secrétaire général de la lecture des procès-verbaux des séances des 12 et 26 juin 2013 et de les adopter tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

SUIVIS DES SÉANCES

Une liste des suivis effectués est déposée à titre d'information pour les séances des 12 et 26 juin 2013.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

M. Jocelyn Blondin, président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue. Il remercie tout le personnel pour une rentrée réussie.

Une minute de silence est consacrée à toutes les personnes qui ont perdu un être cher durant la période estivale. Il fait mention des décès suivants:

- Mme Lucie Leduc, enseignante retraitée - 26 août 2013;
- Mme Diane Grenier, conseillère pédagogique retraitée au Service de l'éducation des adultes - 14 août 2013;
- M. Yves Lorrain, fils de Mme Cécile Ricard Lorrain, enseignante retraitée - 19 juillet 2013;
- Mme Thérèse Carrier Paquette, mère de Mme Aline Paquette, analyste à la Formation des travailleurs de la construction du Québec - 31 juillet 2013;
- M. Albert Beauregard, magasinier au Centre de formation professionnelle de l'Outaouais - 11 juillet 2013;
- Soeur Denise Bernier, soeur de Mme Louise Hurtubise, enseignante retraitée – 19 juillet 2013.

Événements à venir

- Foire des métiers - CFPO – le 12 septembre à 10 heures - Un rappel de cet événement vous a été transmis le mardi 10 septembre 2013.
- Soirée reconnaissance - Pierre Phillion le 18 septembre 2013 - une mention a été insérée dans le cahier spécial en vue de cet événement.
- Vente d'un calendrier de l'École Notre-Dame - jusqu'au 21 septembre: 10 \$ et, après cette date, le calendrier sera vendu à 20 \$ - faire circuler le calendrier.
- Journée nationale du personnel de soutien CSQ - 26 septembre 2013.
- La CSPO possède maintenant sa page Facebook. Vous êtes invités, pour l'instant, à « aimer cette page » via votre poste de travail personnel.
- Semaine pour l'école publique - 29 septembre au 5 octobre 2013.
- Journée mondiale des enseignantes et enseignants - 5 octobre 2013.
- Gala du personnel et reconnaissance de notre personnel retraité: le vendredi 6 décembre 2013.
- Prochaine pelletée de terre - École 032, rue de l'Amérique-Française - en attente de la disponibilité des ministres (MELS et du ministre représentant la région).

Représentations

- Sortie médiatique - concernant l'abolition des signes religieux et les exceptions.
- Sortie médiatique - propos de Mme Pauline Marois concernant les commissions scolaires et la taxe scolaire.
- Relocalisation des élèves du Centre La Génération - communiqué de presse émis. Des remerciements sont transmis à toute l'équipe du Centre La Génération pour le succès de cette opération.
- Rentrée des élèves : 27 août 2013 - élèves adultes - 29 août 2013 : élèves jeunes – tournée des écoles par le président, le directeur général et le directeur général adjoint. Mention spécial relative à l'accueil des élèves de première secondaire.
- Ajout de brigadiers aux coins des rues Pink/Gravité - Plateau/Marigot et Saint-Jean-Bosco/Demontigny - communiqué de presse émis.
- Parution du Cahier de la rentrée de la CSPO - 7 août 2013.
- Rencontre des parents pour le programme de hockey à l'École secondaire de l'Île – éclaircissement quant à la position de la CSPO dans ce dossier.
- Une rencontre avec la FCSQ s'est tenue concernant les services offerts. Un nouveau site concernant les élections scolaires a été lancé par la FCSQ. Vous pouvez trouver le lien sur le site de la CSPO à la section Élections scolaires.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nouvelles ministérielles

- Le 14 juin 2013, le MELS autorisait provisoirement la CSPO à organiser les programmes Plâtrage (DEP 5286) pour les années 2013-2014 à 2015-2016 et Installation de revêtements souples (DEP 5334) pour les années 2014-2015 à 2016-2017.
- L'intensification de l'orientation scolaire et professionnelle ayant un effet bénéfique sur la persévérance scolaire, la diplomation, l'adéquation formation-emploi et l'accès à la formation professionnelle, le MELS a décidé de rendre obligatoire, en septembre 2015, des apprentissages en orientation scolaire et professionnelle au 3^e cycle du primaire et aux 2^e cycles du secondaire (5 à 10 heures par année).
- Le 26 juin 2013, le MELS refusait à la CSPO l'autorisation permanente d'organiser le programme Carrelage (DEP 5300).
- Le 27 juin 2013, le MELS autorisait la CSPO à former une cohorte de 22 élèves dans les programmes Assistance à la personne en établissement de santé (DEP 5316), Santé, assistance et soins infirmiers (DEP 5325) et Briquetage-maçonnerie (DEP 5303) sur le territoire de la CSCV pour l'année scolaire 2013-2014.
- En juin 2013, le MSSS avisait la CSPO que l'Institut de la statistique du Québec mènerait, en 2013-2014, la 7^e édition de l'Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les jeunes du secondaire, laquelle enquête permettra de fournir un portrait national fiable sur ces comportements et ceux reliés aux habitudes alimentaires, l'activité physique et l'apparence corporelle. Les écoles sélectionnées sont l'École secondaire des Lacs, l'École secondaire Grande-Rivière et l'École secondaire Mont-Bleu.
- Le 10 juillet 2013, la CSPO recevait du MELS une allocation de 174 760 \$ pour la location de l'immeuble Vernon (CFPO) pour l'année scolaire 2012-2013.
- Le 19 juillet 2013, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2014-2024, le MELS accusait réception des

demandes de la CSPO pour l'ajout d'une école primaire dans le secteur urbain ouest de son territoire et l'agrandissement de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Joie de l'École de la Vallée-des-Voyageurs.

Nouvelles administratives

- Le 26 juin, la GRICS informait les commissions scolaires qu'elle livrera, dès l'automne 2013, un nouvel outil en lien avec les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* visant à contrer la violence et l'intimidation.
- Le 17 juillet, Léger Marketing livrait à la CSPO son Bulletin Satisfaction 2013, enquête réalisée auprès de 300 résidents du territoire de la CSPO, dont 200 parents d'élèves.
- Depuis le 26 août, le Programme de formation 2013-2014 de la FCSQ est disponible sur son site Web.
- Le 28 août, accueil des élèves du Centre La Génération au 217, rue Montcalm.
- Le 26 septembre, « Journée nationale du personnel de soutien (CSQ) ».
- La rétention des élèves de la CSPO dans le passage du primaire au secondaire s'est améliorée de 5% à la rentrée 2013-2014.

Représentations

- 20 juin 2013 : Souper bénéfice à l'École secondaire Grande-Rivière visant à financer une série de concerts qui seront donnés à Cuba par des élèves de la concentration musique en 2014.
- 22 juin 2013 : Funérailles de Marcel Bellemare, ancien directeur général adjoint à la Commission scolaire des Draveurs.
- 3 juillet 2013 : Souper de l'ADÉOQ au Château Cartier.
- 20 août 2013 : Rencontre des parents des élèves inscrits au programme Sport-études hockey à l'École secondaire de l'Île.
- 23 août 2013 : Accueil du nouveau personnel de la CSPO à l'École secondaire de l'Île.
- 29 août 2013 : Rentrée scolaire 2013-2014 et visite de certains établissements de la CSPO.
- 30 août 2013 : Botté inaugural de la saison 2013-2014 de football à l'École secondaire Grande-Rivière.

PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

**Nomination –
Président des
élections scolaires du
2 novembre 2014 à la
CSPO**

NOMINATION – PRÉSIDENT DE L'ÉLECTION SCOLAIRE GÉNÉRALE DU 2 NOVEMBRE 2014 À LA CSPO

Considérant qu'il y aura des élections générales à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais le 2 novembre 2014;

Considérant les obligations du président d'élection prévues à la *Loi sur les élections scolaires*;

Considérant l'article 22 de la *Loi sur les élections scolaires* en ce qui a trait à la nomination du président d'élection;

Considérant la demande du directeur général de se prévaloir des dispositions de l'article 22;

Considérant l'obligation du Conseil de nommer une personne pour agir en tant que président d'élection;

C.C.-13-14-003 Monsieur Gilbert Couture propose que le Conseil nomme M. René Gauthier au poste de président d'élection en vue de l'élection scolaire générale du 2 novembre 2014 à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

Régime d'emprunts à long terme

RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

Considérant que, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2014, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 38 004 000 \$;

Considérant que, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

Considérant que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (la « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 22 juillet 2013.

C.C.-13-14-004 Monsieur Alain Gauthier propose :

1. qu'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 septembre 2014, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 38 004 000 \$, soit institué;
 - a) que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes : malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette

subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada, sur le marché canadien ou auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) les emprunts seront effectués par l'émission de titres d'emprunt sur le marché canadien (les « **Obligations** ») ou auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - e) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par la ministre;
2. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus et le montant auquel réfère l'alinéa a) du paragraphe 2 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
3. que, dans le cas où les emprunts sont effectués par l'émission d'Obligations, l'Emprunteur accorde au ministre des Finances et de l'Économie le mandat irrévocable, pendant la durée du Régime d'emprunts :
- a) de placer, pour le compte de l'Emprunteur, les emprunts autorisés en vertu du Régime d'emprunts, sous réserve des limites qui y sont énoncées et des caractéristiques qui y sont stipulées;
 - b) de convenir, pour le compte de l'Emprunteur, des modalités financières des émissions d'obligations avec les preneurs fermes de ces émissions qu'il aura choisis;
 - c) de retenir, pour le compte de l'Emprunteur, les services de tout conseiller juridique, de toute société de fiducie et le cas échéant, d'un imprimeur et de convenir des modalités de la rétention de tel conseiller; de telle société de fiducie et, le cas échéant, de l'imprimeur.
4. que, dans le cas où les emprunts en vertu du Régime d'emprunts sont effectués **par l'émission d'Obligations**, chacun de ces emprunts comporte les caractéristiques suivantes :
- a) la société de fiducie désignée par le ministre des Finances et de l'Économie, agissant pour le compte de l'Emprunteur, agira comme fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
 - b) le conseiller juridique désigné par le ministre des Finances et de l'Économie, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à préparer la documentation pertinente et à émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et de l'émission d'obligations;
 - c) l'imprimeur désigné par le ministre des Finances et de l'Économie, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à imprimer les certificats individuels d'obligations qui pourraient, dans les circonstances mentionnées à l'alinéa n) ci-après, être émis en échange du certificat global;
 - d) une circulaire d'offre relative à l'émission d'obligations sera émise par l'Emprunteur;
 - e) une fiducie d'utilité privée sera constituée par l'Emprunteur en vertu de la convention de fiducie principale ou, le cas échéant, de la convention de fiducie supplémentaire au bénéfice des porteurs d'obligations et la société de fiducie qui sera désignée

par le ministre des Finances et de l'Économie, agissant pour le compte de l'Emprunteur, sera chargée de veiller à l'affectation de la créance de l'Emprunteur lui résultant de la subvention gouvernementale qui lui sera accordée, à l'administration du patrimoine fiduciaire qui sera constitué et à l'application de la convention de fiducie pertinente;

- f) les signataires ci-après autorisés de l'Emprunteur, sont autorisés à livrer le certificat global et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global à la société de fiducie précitée pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous les documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« **CDS** ») ou, le cas échéant, selon les instructions de CDS;
- g) les Obligations seront émises en vertu d'une convention de fiducie principale ou, le cas échéant, d'une convention de fiducie supplémentaire conclue entre l'Emprunteur, la société de fiducie et, à titre d'intervenant, le ministre et les Obligations seront régies par ces conventions de fiducie;
- h) dans la mesure où l'Emprunteur a déjà conclu une convention de fiducie principale avec la société de fiducie et le ministre permettant l'émission d'obligations inscrites en compte auprès de CDS, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera cette convention de fiducie déjà conclue;
- i) par ailleurs, dans la mesure où l'Emprunteur n'a pas conclu une telle convention de fiducie principale, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances et de l'Économie, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et le ministre;
- j) la convention de fiducie supplémentaire à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances et de l'Économie, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et le ministre;
- k) les Obligations seront vendues en vertu du contrat de prise ferme à intervenir entre le ministre des Finances et de l'Économie, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et les preneurs fermes des Obligations aux prix et suivant les modalités dont ils conviendront;
- l) les Obligations seront inscrites en compte auprès de CDS, pourvu que CDS demeure un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec, ou auprès de toute chambre de dépôt et de compensation qui aurait succédé à CDS pourvu qu'il s'agisse d'un organisme d'autoréglementation ainsi reconnu;
- m) les Obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et seront représentées par un certificat global pour leur pleine valeur nominale ou par un certificat global pour chaque tranche d'Obligations s'il devait y avoir plusieurs tranches, déposées auprès de CDS et immatriculées au nom du propriétaire pour compte désigné par CDS, au bénéfice des porteurs non inscrits des Obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres;
- n) si CDS cessait d'agir comme dépositaire du certificat global, si CDS cessait d'être un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec sans être remplacé par un tel organisme dans les trente (30) jours ou si l'Emprunteur désirait remplacer le certificat global par des

certificats individuels d'obligations, les Obligations seraient alors représentées par des certificats individuels d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant;

- o) le paiement du capital et des intérêts sur les Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représenté par un certificat global se fera par voie de crédit fait par CDS au compte respectif de ses adhérents qui détiennent des Obligations et par voie de crédit fait par ces derniers au compte respectif des porteurs non inscrits d'obligations qu'ils représentent;
- p) s'il devait y avoir des certificats individuels d'obligations émis en remplacement du certificat global, le paiement des intérêts sur les certificats individuels d'obligations se ferait alors soit par chèque ou traite payable au pair et tiré sur une banque régie par la Loi sur les banques et les opérations bancaires (L.C. 1991, c. 46) ou sur une coopérative de services financiers régie par la Loi sur les coopératives de services financiers (L.R.Q., c. C-67.3), soit par virement de fonds dans un compte maintenu par le porteur inscrit du certificat individuel d'obligation concerné auprès d'un établissement financier dont l'identification aura été communiquée à la société de fiducie;
- q) dans le cas d'Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, la société de fiducie agira comme agent payeur;
- r) dans le cas d'obligations représentées par des certificats individuels d'obligations, l'agent payeur sera la société de fiducie pour ce qui est du paiement des intérêts et, pour ce qui est du paiement du capital, toute succursale au Canada des banquiers de l'Emprunteur ou, au choix de ce dernier, toute coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et La Caisse centrale Desjardins du Québec, à Montréal;
- s) tout versement d'intérêt en souffrance sur les Obligations portera lui-même intérêt au même taux que celui que comportent les obligations concernées;
- t) les Obligations ne seront pas remboursables par anticipation au seul gré de l'Emprunteur mais elles seront cependant achetables par lui sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode que l'Emprunteur estimera approprié, les Obligations ainsi achetées pouvant être réémises par l'Emprunteur en tout temps avant leur échéance;
- u) dans la mesure où des certificats individuels d'obligations seraient émis, ils seront échangeables, sans frais pour leurs porteurs inscrits, pour une valeur nominale globale égale de certificats individuels d'obligations de toutes coupures autorisées et de mêmes caractéristiques pourvu que le nombre réclamé de certificats individuels d'obligations soit, de l'avis de la société de fiducie, raisonnable dans les circonstances;
- v) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront signés, au nom de l'Emprunteur, par l'un ou l'autre des signataires ci-après autorisés, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; le certificat global et les certificats individuels d'obligations, s'il en était, comporteront de plus un certificat de la société de fiducie, sous la signature de l'un de ses représentants autorisés;
- w) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront rédigés en la forme, porteront les numéros d'ordre et comporteront les énonciations non substantiellement

incompatibles avec les dispositions des présentes que détermineront les représentants de l'Emprunteur qui les signeront;

- x) les Obligations seront garanties par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui sera accordée à l'Emprunteur par le ministre, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des Obligations de cette émission, étant entendu que ni l'Emprunteur ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances et de l'Économie pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par le ministre des Finances et de l'Économie avant les dates prévues pour le paiement du capital des Obligations; et
 - y) les Obligations comporteront les modalités financières qui seront agréées par le ministre des Finances et de l'Économie, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et par les preneurs fermes des Obligations lors de leur vente;
5. que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt effectué par l'émission d'Obligations, et en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances et de l'Économie, les honoraires et débours de la société de fiducie, des conseillers juridiques et de l'imprimeur dont les services auront été retenus par le ministre des Finances et de l'Économie, agissant pour le compte de l'Emprunteur;
6. que l'Emprunteur soit autorisé, le cas échéant, à payer les honoraires annuels de la société de fiducie, dont les services auront été retenus, en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances et de l'Économie.
7. que dans le cas où les emprunts en vertu du Régime d'emprunts sont effectués **auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement**, ceux-ci comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à un ou des emprunts effectués par l'émission d'Obligations, et ce aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputable dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, adopté en vertu de l'article 24 de la *Loi sur le ministère des Finances* (L.R.Q. c. M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affecté d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement.

8. que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
9. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
le [ou la] président (e)
ou le [ou la] vice-président (e)
ou le [ou la] directeur général (directrice générale)
ou le [ou la] directeur du Service des ressources financières (directrice)
de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer les conventions de fiducie principale et supplémentaire, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations, la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts et à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
10. que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts à long terme, pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent Régime d'emprunts.

Adoptée à l'unanimité

Incidence

20 h 25 Monsieur Michel Gervais prend son siège.

**Approbation –
Protocole d'entente
spécifique avec la Ville
de Gatineau – École
Côte-du-Nord**

APPROBATION – PROTOCOLE D'ENTENTE SPÉCIFIQUE AVEC LA VILLE DE GATINEAU – ÉCOLE CÔTE-DU-NORD

Considérant que l'École Côte-du-Nord prévoit certains travaux d'embellissement de sa cour d'école;

Considérant la disponibilité budgétaire de l'école;

Considérant la volonté de la Ville de Gatineau, par l'entremise du budget discrétionnaire 2013 de la conseillère du district électoral de l'Orée-du-Parc, Madame Mireille Apollon, de contribuer au projet d'embellissement de la cour de l'École Côte-du-Nord en versant une subvention de 10 000 \$;

Considérant que ladite subvention fait l'objet d'un protocole, établissant les obligations de la Ville de Gatineau et de la Commission scolaire eu égard à ladite subvention, dont copie est jointe aux présentes;

Considérant que ce protocole est conforme au modèle convenu à l'annexe IV du Protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux conclu avec la Ville de Gatineau;

C.C.-13-14-005 Madame Marie-Andrée Lépine propose d'approuver le « Protocole d'entente spécifique – École Côte-du-Nord » avec la Ville de Gatineau et d'autoriser le président du Conseil et le directeur général à signer le protocole au nom de la Commission scolaire.

Adoptée à l'unanimité

**Approbation -
Protocole d'entente
avec la Caisse
Desjardins de Hull-
Aylmer relatif à
l'aménagement de la
cour de l'École du
Marais**

**APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CAISSE
DESJARDINS DE HULL-AYLMER RELATIF A L'AMÉNAGEMENT DE
LA COUR DE L'ÉCOLE DU MARAIS**

Considérant la volonté de la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer de soutenir financièrement l'École du Marais en versant une somme globale de 30 000 \$ pour la réalisation du projet « Aménagement de la cour de l'École du Marais »;

Considérant la volonté de la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer et de la Commission scolaire d'établir des modalités relatives à l'octroi de ces sommes dans des protocoles de partenariat;

Considérant l'intérêt manifesté par ladite école pour ce type de partenariat;

Considérant la *Loi sur l'instruction publique* et la *Délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances de la CSPO (03-01-10)*;

C.C.-13-14-006 Monsieur Jean-Pierre Reid propose que le Conseil approuve le Protocole d'entente de partenariat entre la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer et la Commission scolaire des Portages-de l'Outaouais relatif au projet d'aménagement de la cour de l'École du Marais et autorise le président et le directeur général à signer ledit protocole au nom de la Commission scolaire.

Vote

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 1

Adoptée à la majorité

**Approbation –
Protocole d'entente
avec la CRÉO – École
secondaire Grande-
Rivière**

**APPROBATION – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CRÉO –
ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE**

Considérant que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est mandataire de l'*Entente spécifique visant l'amélioration de la persévérance scolaire en Outaouais* qui encourage financièrement des projets dans le cadre du volet 3 « Soutien aux initiatives du milieu »;

Considérant, dans ce contexte, la décision de la CRÉO de verser une subvention maximale de 18 000 \$ pour la réalisation du projet intitulé « Radio ESGR » à l'École secondaire Grande-Rivière;

Considérant que ledit projet consiste à épauler et à soutenir des élèves reconnus comme potentiellement décrocheurs en leur permettant d'animer une radio étudiante afin d'améliorer leur estime de soi et leur sentiment d'appartenance à l'école;

Considérant que ladite subvention fait l'objet d'un protocole, établissant les obligations de la CRÉO et de la Commission scolaire eu égard à ladite subvention, dont copie est jointe aux présentes;

C.C.-13-14-007 Monsieur Mario Crevier propose d'approuver le Protocole d'entente entre la CRÉO et la Commission scolaire Portages-de-l'Outaouais relatif au projet « Radio ESGR » et d'autoriser le président du Conseil et le directeur général à signer le protocole au nom de la Commission scolaire.

Adoptée à l'unanimité

**Nomination des
membres du Comité
exécutif et durée du
mandat**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DURÉE DU
MANDAT**

Considérant l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la résolution C.C.-12-13-006;

C.C.-13-14-008 Monsieur Gilles Chagnon propose que les personnes suivantes siègent au Comité exécutif, qu'elles occupent les fonctions désignées et que leur mandat se termine lorsque de nouveaux membres seront nommés :

Comité Exécutif

M. Jocelyn Blondin
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
M. Serge Lafortune
Mme Johanne Légaré
Mme Marie-Andrée Lépine
et les deux commissaires parents.

Adoptée à l'unanimité

**Nomination des
commissaires –
Comités permanents
et comités internes**

**NOMINATION DES COMMISSAIRES – COMITÉS PERMANENTS ET
COMITÉS INTERNES**

C.C.-13-14-009 Madame Chantal Leblanc-Bélanger propose la nomination des personnes suivantes pour siéger aux comités permanents et internes :

Formation des comités permanents

Comité des services éducatifs

Mme Hélène Bélisle
M. Jocelyn Blondin
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
M. Michel Gervais
M. Serge Lafortune
Mme Johanne Légaré
Mme Marie-Andrée Lépine
M. Jean Malette
et les deux commissaires parents

et que monsieur Serge Lafortune soit désigné président et madame Hélène Bélisle, vice-présidente.

Comité de l'organisation scolaire et du transport

Mme Hélène Bélisle
M. Jocelyn Blondin
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
Mme Mylène Deneault
M. Alain Gauthier
M. Michel Gervais
M. Dominique Kenney
M. Serge Lafortune
M. Jacques Lemay
M. Jean Malette
M. Jean-Pierre Reid
et les deux commissaires parents

et que monsieur Gilbert Couture soit désigné président et monsieur Alain Gauthier, vice-président;

Comité du partenariat et des communications

M. Jocelyn Blondin
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilbert Couture
Mme Mylène Deneault
M. Jean-Pierre Reid
et les deux commissaires parents

et que monsieur Jean-Pierre-Brind'Amour soit désigné président et madame Mylène Deneault, vice-présidente;

Formation des comités internes (art. 193.1 de la Loi sur l'instruction publique)

Comité de vérification

M. Jocelyn Blondin
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
M. Serge Lafortune
Mme Johanne Légaré
Mme Marie-Andrée Lépine
et les deux commissaires parents

et que le président du Comité exécutif soit désigné président et le vice-président du Comité exécutif, vice-président;

Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jocelyn Blondin
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
M. Serge Lafortune
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
Mme Johanne Légaré
Mme Marie-Andrée Lépine
et les deux commissaires parents

et que le président du Comité exécutif soit désigné président et le vice-président du Comité exécutif, vice-président;

Comité des ressources humaines

M. Jocelyn Blondin
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
M. Serge Lafortune
Mme Johanne Légaré
M. Jacques Lemay
Mme Marie-Andrée Lépine
M. Jean-Pierre Reid
et les deux commissaires parents

et que le président du Comité exécutif soit désigné président et le vice-président du Comité exécutif, vice-président;

Comité des ressources financières

M. Jocelyn Blondin
M. Gilles Chagnon

M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
M. Serge Lafortune
Mme Johanne Légaré
Mme Marie-Andrée Lépine
et les deux commissaires parents

et que le président du Comité exécutif soit désigné président et le vice-président du Comité exécutif, vice-président.

Adoptée à l'unanimité

**Calendrier des
séances des comités
permanents et des
comités internes**

**CALENDRIER DES SÉANCES DES COMITÉS PERMANENTS ET DES
COMITÉS INTERNES**

Considérant le désir manifesté de cibler la tenue d'au moins 3 séances annuellement pour chacun des comités permanents et des comités internes;

C.C.-13-14-010 Madame Francine Lorange propose que les séances se tiennent normalement le :

Comités permanents

- 4^e mardi du mois – Comité des services éducatifs (dates à déterminer)
- 1^{er} mercredi du mois – Comité de l'organisation scolaire et du transport (dates à déterminer)
- 3^e mercredi du mois – Comité du partenariat et des communications (dates à déterminer)

Comités internes

- 4^e mercredi du mois après la séance du Comité exécutif - Comité de gouvernance et d'éthique (dates à déterminer)
- 4^e mercredi du mois après la séance du Comité exécutif - Comité des ressources humaines (dates à déterminer)
- 4^e mercredi du mois après la séance du Comité exécutif - Comité de vérification (dates à déterminer)

et qu'aucune séance n'ait lieu aux mois de juin, juillet, août et décembre, sous réserve de circonstances exceptionnelles ou des prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité

**Nomination des
commissaires – Autres
comités**

NOMINATION DES COMMISSAIRES – AUTRES COMITÉS

Considérant la résolution C.C.-12-13-009 du Conseil;

C.C.13-14-011 Madame Chantal Leblanc-Bélanger propose la formation des comités suivants et la nomination des personnes suivantes pour y siéger :

Comité d'évaluation du directeur général

M. Jocelyn Blondin
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gillert Couture
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
M. Jacques Lemay

Conseil consultatif de l'enseignement

Mme Hélène Bélisle

M. Gilbert Couture
M. Jacques Lemay

Comité des relations professionnelles

M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
M. Serge Lafortune
M. Jacques Lemay
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
M. Jean-Pierre Reid

Comité des mesures énergétiques

M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
M. Jacques Lemay

Comité informatique

M. Gilbert Couture
M. Alain Gauthier
M. Jean Malette
M. André Maurice
M. Jean-Pierre Reid

Comité Prix du bénévole CSPO

Mme Mylène Denault
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Dominique Kenney
M. Jean-Pierre Reid

Comité consultatif du transport

M. Jocelyn Blondin
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture

Comité conjoint Ville de Gatineau

M. Jocelyn Blondin
M. Gilbert Couture
M. Dominique Kenney
Mme Chantal Leblanc- Bélanger
Mme Johanne Légaré
M. Jean-Pierre Reid

Adoptée à l'unanimité

**Représentation auprès
des différents
organismes**

REPRÉSENTATION AUPRÈS DES DIFFÉRENTS ORGANISMES

C.C.-13-14-012 Monsieur Dominique Kenney propose que les personnes suivantes soient nommées pour représenter la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais auprès des organismes suivants :

Association canadienne d'éducation (ACE)

M. Jean-Claude Bouchard

Association canadienne d'éducation de la langue française (ACELF)

M. Michel Gervais
Mme Chantal Leblanc-Bélanger (substitut)

Chambre de commerce de Gatineau

M. Jocelyn Blondin

Loisir Sport Outaouais (LSO)

Mme Hélène Bélisle
Mme Mylène Deneault (substitut)

Association internationale pour la sécurité dans le transport scolaire (AIST)

M. Gilbert Couture

Conseil général - FCSQ

M. Jocelyn Blondin
M. Jean-Pierre Reid (substitut)

Ordre du Mérite scolaire

Mme Marie-Andrée Lépine (Comité nomination de la médaille de l'Ordre du Mérite scolaire)
M. Jocelyn Blondin
Mme Mylène Deneault
M. Michel Gervais
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
Mme Marthe Nault

CLD des Collines-de-l'Outaouais

Mme Hélène Bélisle
M. Michel Gervais (substitut)

Forum des jeunes CSPO (5 février 2014)

M. Gilbert Couture
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
M. Jacques Lemay
M. Jean-Pierre Reid
Mme Hélène Bélisle (substitut);

Forum - Adultes CSPO (19 février 2014)

M. Gilbert Couture
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
M. Jean-Pierre Reid
Mme Marthe Nault (substitut).

Adoptée à l'unanimité

**Délégation à la
Fédération des
commissions scolaires
du Québec (FCSQ)**

**DÉLÉGATION A LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES
DU QUÉBEC (FCSQ)**

C.C.-13-14-013 Madame Francine Lorange propose que les personnes suivantes soient nommées déléguées auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) afin de représenter la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais :

Délégation à la FCSQ

M. Jocelyn Blondin	Substitut →	M. Jean-Pierre Reid
M. Gilles Chagnon	Substitut →	M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilbert Couture	Substitut →	M. Alain Gauthier
M. Mario Crevier	Substitut →	Mme Chantal Leblanc-Bélanger
Mme Johanne Légaré	Substitut →	Mme Marie-Andrée Lépine

Adoptée à l'unanimité

Sensibilisation aux environnements favorables aux saines habitudes de vie

Incidence

21 h 25 Madame Francine Lorange quitte son siège.

SENSIBILISATION AUX ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX SAINES HABITUDES DE VIE

Considérant que les habitudes alimentaires des jeunes Québécois deviennent alarmantes, la prévalence déclarée de l'obésité et de l'embonpoint ayant fait un bon considérable depuis quelques années;

Considérant que les jeunes de 2 à 17 ans deviennent de plus en plus sédentaires;

Considérant la mobilisation provinciale autour du Plan d'action gouvernemental *Investir pour l'avenir* (2006-2012) afin d'enrayer le phénomène, plan d'action qui a interpellé onze ministères et leurs réseaux dont le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant que l'engagement du ministère dans ce domaine s'est traduit par l'élaboration d'une politique cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif *Pour un virage santé à l'école*;

Considérant que, par son plan d'action *L'École, j'y tiens* visant à améliorer la persévérance scolaire, le ministère a introduit des conventions de partenariat dont l'un des objectifs incontournables est d'assurer aux élèves des milieux sains et sécuritaires;

Considérant que le plan d'action gouvernemental ne semble pas donner tous les effets escomptés;

Considérant que nous sommes interpellés au premier chef par les problèmes reliés à la santé en raison des effets néfastes qu'ils entraînent sur la concentration des élèves, donc sur leur réussite et sur la persévérance scolaire;

Considérant le rôle important que nous pouvons jouer sur le terrain en matière de prévention, de promotion et d'éducation, comme le suggère la mission de l'école québécoise, rôle qui amènera les jeunes à faire des choix judicieux en matière de saine alimentation et de mode de vie physiquement actif;

C.C.-13-14-014 Monsieur Alain Gauthier propose que la Commissions scolaire des Portages-de-l'Outaouais :

- signifie clairement et diffuse, par l'entremise de sa politique sur les saines habitudes de vie et de son plan stratégique, l'importance qu'elle accorde aux saines habitudes de vie;
- appuie, dans les limites de ses compétences, les projets et les programmes favorisant les saines habitudes de vie;
- participe, en partenariat avec les autres ministères concernés et là où sa présence est pertinente, aux tables de concertation traitant de ce domaine;
- tienne compte, dans ses décisions, de l'importance de créer et de maintenir les environnements favorables aux saines habitudes de vie;
- favorise la mise en œuvre des solutions gagnantes qui pourraient lui être proposées afin d'améliorer la santé et le bien-être de nos jeunes et, ultimement, d'assurer leur développement, leur épanouissement et leur réussite;
- sensibilise ses établissements à l'utilisation maximale des environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Adoptée à l'unanimité

**Approbation – Mandat
au CCSR relatif à
l'achat de matériel
informatique**

**APPROBATION – MANDAT AU CCSR RELATIF À L'ACHAT DE
MATÉRIEL INFORMATIQUE**

Considérant que les besoins anticipés de matériel informatique pour l'année scolaire 2013-2014 occasionnent des déboursés de l'ordre de 535 000\$;

Considérant que les besoins pour les mesures 30810 (ordinateurs portables pour l'adaptation scolaire) et 50730 (ordinateurs portables pour les enseignants) sont pris en compte;

Considérant l'appel d'offres SAR131-2013 lancé par le Centre collégial des services regroupés (CCSR), dont le contrat avec ses fournisseurs viendra à échéance le 31 mars 2014;

Considérant l'obligation de la Commission scolaire de joindre un regroupement d'achat pour toutes les sommes provenant d'allocations du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en lien avec l'acquisition de matériel informatique;

Considérant la *Politique d'achat (70-10-20)* de la Commission scolaire et la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

C.C.-13-14-015 Monsieur Gilbert Couture propose que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais adhère au mandat d'achat du CCSR, pour un engagement de 535 000\$, et qu'elle autorise Monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, à signer pour et au nom de la Commission scolaire les mandats d'achat et les bons de commandes qui en découlent.

Adoptée à l'unanimité

Incidence

21 h 39 Monsieur Jocelyn Blondin se lève de son siège.
21 h 41 Monsieur Jocelyn Blondin reprend son siège.
21 h 41 Monsieur Alain Gauthier se lève de son siège.
21 h 43 Madame Hélène Bélisle se lève de son siège.
21 h 44 Monsieur Alain Gauthier reprend son siège.
21 h 46 Madame Hélène Bélisle reprend son siège.
21 h 47 Madame Mylène Deneault se lève de son siège.

**Approbation –
Branchement du
réseau internet de la
CSPO au RISQ**

**APPROBATION – BRANCHEMENT DU RÉSEAU INTERNET DE LA
CSPO AU RISQ**

Considérant les besoins grandissants de la Commission scolaire en matière d'accès à Internet ainsi qu'à l'interconnexion aux organismes partenaires, notamment la Société Grics et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

Considérant les modalités du contrat avec le Réseau d'information scientifique du Québec (RISQ) prévoyant un terme de trois (3) ans, des frais initiaux non récurrents de 14 000\$ et des frais annuels de 28 300\$, ajustés annuellement;

Considérant que la Direction de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles dans les réseaux (DGGRIR) du MELS encourage les commissions scolaires à s'interconnecter au RISQ;

C.C.-13-14-016 Madame Silvia Barkany propose que la Commission scolaire adhère aux services Internet du RISQ pour une durée de 3 ans et une somme totale approximative de 98 900\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt aux fins de consultation – Mise à jour de la *Politique de communication* (08-10-20)

DÉPÔT AUX FINS DE CONSULTATION – MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE COMMUNICATION (08-10-20)

Considérant que la *Politique de communication* (08-10-20) est entrée en vigueur le 14 janvier 2005;

Considérant que l'usage et l'évolution des communications à la Commission scolaire ont démontré la nécessité de mettre à jour ladite politique afin de la clarifier et d'en améliorer son efficacité;

Considérant la recommandation du Comité du partenariat et des communications :

Considérant la *Politique de consultation* (04-09-20) de la Commission scolaire;

C.C.-13-14-017 Monsieur Jean-Pierre Brind'Amour propose que le Conseil autorise le dépôt aux fins de consultation auprès des instances concernées (CCG, Comité des parents), de la présente mise à jour de la *Politique de communication* (08-10-20), en vue de son adoption lors de la séance du 11 décembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

Incidence

21 h 59 Madame Mylène Deneault reprend son siège.

**Amendement –
Protocole d'entente
unique entre la
Commission scolaire
des Portages-de-
l'Outaouais, la
Commission scolaire
des Draveurs, la
Commission scolaire
au Cœurs-des-Vallées
et la Ville de Gatineau
concernant l'utilisation
des locaux**

AMENDEMENT - PROTOCOLE D'ENTENTE UNIQUE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS, LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS, LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES ET LA VILLE DE GATINEAU CONCERNANT L'UTILISATION DES LOCAUX

Considérant la demande de la Ville de Gatineau de réduire de 103 \$ / heure à 92 \$ / heure la tarification des commissions scolaires pour la location des piscines prévue dans le *Protocole d'entente unique entre la Commission scolaire des Draveurs, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et la Ville de Gatineau concernant l'utilisation des locaux*;

Considérant que cette demande a pour but d'établir une tarification comparable entre les commissions scolaires et la Ville de Gatineau dont le taux pour la location de ses piscines est établi à 92 \$ / heure;

Considérant les discussions intervenues entre les commissions scolaires et la Ville de Gatineau;

Considérant la recommandation du directeur général;

C.C.-13-14-018 Monsieur Gilles Chagnon propose :

- d'autoriser le président et le directeur général à signer l'amendement au Protocole d'entente unique entre la Commission scolaire des Draveurs, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et la Ville de Gatineau concernant l'utilisation des locaux afin que la tarification pour la location des piscines des commissions scolaires soit établie à 92 \$ / heure;
- et que cet amendement soit rétroactif au 1^{er} septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

**Approbation – Actes
juridiques relatifs à
l'acquisition d'un
terrain pour la future
École 033**

**APPROBATION – ACTES JURIDIQUES RELATIFS À L'ACQUISITION
D'UN TERRAIN POUR LA FUTURE ÉCOLE 033**

Considérant la résolution C.C.-11-12-1577;

Considérant que la Commission scolaire a reçu la confirmation de l'octroi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) d'une subvention pour la construction de l'École 033 en vue de son ouverture en septembre 2015;

Considérant que le terrain visé dans le secteur urbain ouest répond aux besoins des élèves et aux exigences de la Commission scolaire;

Considérant les discussions et les négociations qui ont eu lieu entre Les Habitations Bouladier Inc. et la Commission scolaire afin de conclure la promesse d'achat du terrain ;

C.C.-13-14-019 Madame Mylène Deneault propose :

- que le Conseil approuve et autorise le président et le directeur général à signer une promesse d'achat d'un terrain d'une superficie 18 240,6 m², désigné comme une partie du lot 5 038 906 du cadastre du Québec, pour la construction de la future École 033 dans le secteur urbain ouest pour la somme de 912 000 \$;
- que le Conseil autorise le président et le directeur général à signer devant notaire l'acte de vente ou de cession ainsi que tout acte juridique nécessaire au transfert de propriété dudit terrain où sera construite la future École 033 de la Commission scolaire.

Adoptée à l'unanimité

**Formation d'un comité
– Choix des
professionnelles et
professionnels de la
construction – Projet
« Construction de la
future École 033 »**

**FORMATION D'UN COMITÉ – CHOIX DES PROFESSIONNELLES ET
PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION – PROJET
« CONSTRUCTION DE LA FUTURE ÉCOLE 033 »**

Considérant l'autorisation ministérielle en date du 6 mai 2013 de procéder aux travaux de construction d'une école primaire de type 4-24 dans le secteur urbain ouest du territoire de la Commission scolaire pour l'année scolaire 2015-2016;

Considérant que le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit que l'octroi des contrats de services pour les professionnelles et professionnels de la construction (architecture et ingénierie) est basé sur le niveau de la qualité;

Considérant que l'article 13 de la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* prévoit que les soumissions sont évaluées par un comité de sélection formé d'au moins trois membres, dont un de l'externe, en plus d'un secrétaire;

C.C.-13-14-020 Madame Mylène Deneault propose qu'un comité de sélection pour les professionnelles et professionnels de la construction soit formé et qu'il soit composé des personnes suivantes :

M. Mario Crevier, commissaire ;
M. Gilbert Couture, commissaire ;
Mme Mylène Deneault, commissaire;
Madame Chantal Patrice, membre externe;

et que Monsieur Luc Pelchat, directeur du Service des ressources matérielles, agisse comme secrétaire.

Adoptée à l'unanimité

COMITÉS DU CONSEIL

- Compte rendu de la séance du Comité consultatif de gestion du 30 avril 2013 - Adopté
- Compte rendu de la séance du Comité de parents 21 mai 2013 - Adopté
- Compte rendu de la séance du Comité du partenariat et des communications du 22 mai 2013 – Document de travail
- Compte rendu de la séance du Comité des services éducatifs du 28 mai 2013 – Document de travail
- Compte rendu de la séance du Comité de l'organisation scolaire et du transport du 5 juin 2013 – Document de travail
- Compte rendu de la séance du Comité de vérification du 6 juin 2013 – Document de travail
- Compte rendu de la séance du Comité de gouvernance et d'éthique du 19 juin 2013 – Document de travail

NOUVEAUX SUJETS

Publicité reçue à la maison

Monsieur Mario Crevier souligne qu'il a reçu dans le Publisac un excellent dépliant provenant du Service de l'éducation aux adultes.

Monsieur Alexandre Marion, directeur du Centre d'éducation des adultes des Portages-de-l'Outaouais, explique les objectifs du dépliant.

Prochain Conseil

Monsieur Alain Gauthier voudrait que le Conseil discute de la position que pourrait prendre la CSPO dans le dossier de la Charte des valeurs du gouvernement du Québec.

Le dossier devrait être transféré en comité de travail.

Une résolution devrait être présentée à la prochaine séance du Conseil.

Procédure pré-rentrée

Félicitations à l'ensemble du personnel pour la mise en œuvre de la procédure de pré-rentrée dans les écoles de la Commission scolaire.

CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-13-14-021 Monsieur Dominique Kenney propose la levée de la séance.

Il est 22 heures 25 minutes.

Adoptée à l'unanimité

Le président

Le secrétaire général

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2013

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Suivis des dernières séances
4. Message du président
5. Période d'intervention du public
6. **DOSSIERS**
 - 6.1. Nomination – Président de l'élection scolaire générale du 2 novembre 2014 à la CSPO
 - 6.2. Régime d'emprunt à long terme
 - 6.3. Approbation - Protocole d'entente spécifique avec la Ville de Gatineau – École Côte-du-Nord
 - 6.4. Approbation- Protocole d'entente avec la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer relatif à l'aménagement de la cour de l'École du Marais
 - 6.5. Approbation – Protocole d'entente avec la CRÉO – École secondaire Grande-Rivière
 - 6.6. Nomination des membres du Comité exécutif et durée du mandat
 - 6.7. Nomination des commissaires – Comités permanents et comités internes
 - 6.8. Calendrier des séances des comités permanents et des comités internes
 - 6.9. Nomination des commissaires – Autres comités
 - 6.10. Représentation auprès des différents organismes
 - 6.11. Délégation à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
 - 6.12. Sensibilisation aux environnements favorables aux saines habitudes de vie
 - 6.13. Approbation – Mandat au CCSR relatif à l'achat de matériel informatique
 - 6.14. Approbation – Branchement du réseau Internet de la CSPO au RISQ
 - 6.15. Dépôt aux fins de consultation – Mise à jour de la Politique de communication (08-10-20)
 - 6.16. Amendement - Protocole d'entente unique entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la Commission scolaire des Draveurs, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et la Ville de Gatineau concernant l'utilisation des locaux
 - 6.17. Approbation - Actes juridiques relatifs à l'acquisition d'un terrain pour la future École 033
 - 6.18. Formation d'un comité – Choix des professionnelles et professionnels de la construction – Projet « Construction de la future École 033 »
7. Comités du Conseil
8. Rapport du directeur général
9. Nouveaux sujets
 - 9.1. Publicité reçue à la maison
 - 9.2. Prochain Conseil
 - 9.3. Procédure pré-rentree
10. Correspondance et dépôt de documents
11. Levée de la séance